



# LIGUE NOUVELLE AQUITAINE JUDO JUJITSU ET D.A.



## Conférence des Présidents 12 février 2022 Artigues-Près-Bordeaux.

### Présents :

#### Pour le Comité Directeur (3) :

DUBOS Claude, HERRERO Gonzalo, FAURIE Aline.

#### Pour le Conseil Régional (10) :

VEMPAIRE Yannick (16), BOUCHET Bastien (17), VILATTE Patrick (24), MARTIN Grégory (33) arrivé à 15 h 30, LABARRERE Fabrice (40), DE REDON Thierry (47), MALOTTE Jean Philippe (64), BERNARD Jean Charles (79), TALBOT Jérôme (86), ROUSSET Christèle (87).

#### Absents excusés :

PHENIEUX Daniel (19), BOUCHAUD René (23),

#### Invités (1) :

DTR DOUBLON Michel.

#### Absents excusés (3) :

COUCAUD Nadège, AUDREN Gérard, LAMOUREUX Jean-Noël.

\*\*\*\*\*

Lors de la signature de la feuille de présence, le Secrétaire Général Gonzalo HERRERO a remis à chacun un dossier contenant les différentes propositions faites par les Présidents de Comité. Il informe que tous ces documents seront projetés un par un leur présentation sera de 20 mn par projet. A la suite de la présentation, des questions pourront être posées et un débat pourra s'instaurer.

Le Président Claude DUBOS ouvre la séance à 10h00 et remercie les présents de leur participation à cette journée.

Il rappelle que la réunion d'aujourd'hui ne concerne que le financement de l'Aide à l'Emploi Technique.

Il rappelle également que la répartition actuelle est l'héritage de son prédécesseur et que lui et son équipe ont dû faire avec.

Cependant, étant donné que certains Comités se plaignent des disparités qui existent entre eux il a décidé en accord avec la Conférence des Présidents d'organiser la réunion d'aujourd'hui afin d'essayer de trouver une solution pérenne et plus équitable pour tous.

Le Président indique qu'il a été surpris de recevoir autant de propositions des Comités et il s'en félicite.

Mail : [secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com](mailto:secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com)

**Le siège**  
Site de Limoges  
Site de Poitiers

**153 Rue Izzet Koç 33 310 LORMONT - Tél : 05.56.31.59.61**  
47 Rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87 000 LIMOGES - Tél : 05.87.41.82.48  
8 Rue des frères MORANE 86 000 POITIERS - Tél : 05.16.83.83.10



# LIGUE NOUVELLE AQUITAINE

## JUDO JUJITSU ET D.A.



Le Secrétaire Général indique que la parole sera donnée aux Présidents de Comité dans l'ordre de réception des propositions, c'est Patrick VILATTE qui commence. Il expose son tableau :  
Il a deux critères principaux, les 20 % d'activité du cadre au niveau de la Ligue et les licences. Il indique également qu'il serait bien de créer un fond de solidarité qui servirait à tous.

Chacun peut s'exprimer ensuite sur le projet du CD 24 et donner son avis. Pour le fond de solidarité tout le monde est d'accord. Par contre pour la variable des licences, certains départements ne trouvent pas cela juste car une disparité importante entre les gros et les petits départements.

Yannick VEMPAIRE Président du Comité 16 demande combien la Fédération reverse par licence, le Président lui rappelle que c'est 3,397 € par licence. Il rappelle par ailleurs, que dans le décompte des licences celles du kendo et disciplines associées ne sont pas comptées.

Le Président approuve totalement l'idée du fond de solidarité c'est une bonne idée et cela correspond bien à notre éthique. Le Président souhaiterait que la décision prise ultérieurement ne soit pas relative à une décision du Conseil d'Administration mais à un vote d'approbation sur la proposition la Conférence des Présidents.

Il pense que ce fond de solidarité soit géré par la Conférence des Présidents et réservé uniquement aux salaires des Conseillers Techniques Fédéraux.

Michel DOUBLON remercie Patrick pour tout le travail réalisé. Il trouve que l'idée du fonds de solidarité est intéressante et stabilisante pour l'avenir. Il rappelle que si un Comité décide de passer de 50 % à 100 % ou s'il y a une embauche, cela impactera tous les autres Comités. Par contre, l'idée de Patrick VILATTE Président du Comité 24 de verser une somme aux Comités non employeurs se heurtera à la fédération qui n'autorisera pas de verser une aide à l'emploi à un Comité sans conseiller technique.

Le secrétaire Général propose que l'on mette toutes les propositions sur la table afin d'être en mesure d'établir un projet commun tous ensemble.

Jean-Philippe MALOTTE Président du Comité 64 informe que l'équipe précédente avait fait réaliser une étude « DLA » et que dans ce dossier il est indiqué tous les salaires et toutes les informations qui pourraient nous être bien utiles aujourd'hui. Il serait peut-être bien de piocher des infos dans ce dossier qui doit être archivé à la Ligue.

Il est évoqué qu'il n'y aura pas de prime à la « mauvaise gestion », si un Comité est en négatif suite à une mauvaise gestion de sa part, il n'y aura pas d'aide attribuée obligatoirement.

Cette année, suite à la perte de licences il y a eu une perte économique pour les Comités et la Ligue. Malgré cette situation, la Ligue a débloqué une somme de 100 000 € pour assurer le même montant d'aide aux Comités. Le Président indique qu'il donnera à tous un tableau de toutes les subventions reçues par la ligue.

La proposition de Jérôme TALBOT Président du Comité 86 est projetée. Celui-ci informe qu'il a été élu Président du Comité 86 très récemment et en conséquence, ne connaît pas encore toutes les subtilités de son poste. Etant donné que les Conseillers ne sont pas tous à 100 % sur le Comité, il opterait pour un paramètre incluant le temps de travail réel de chacun.

Mail : [secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com](mailto:secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com)

**Le siège**  
Site de Limoges  
Site de Poitiers

**153 Rue Izzet Koç 33 310 LORMONT - Tél : 05.56.31.59.61**  
47 Rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87 000 LIMOGES - Tél : 05.87.41.82.48  
8 Rue des frères MORANE 86 000 POITIERS - Tél : 05.16.83.83.10



# LIGUE NOUVELLE AQUITAINE JUDO JUJITSU ET D.A.



Claude DUBOS explique que certains Conseillers dépendent de la Ligue, d'autres du G.E., certains à mi-temps, d'autres à plein temps.

Thierry DE REDON Président du Comité 47 intervient en indiquant qu'un Conseiller Technique a choisi ce métier en connaissance de cause et qu'il connaît les contraintes de son métier. Horaires principalement en soirée et les week-end, donc il ne devrait pas y avoir de soucis pour cela normalement.

Proposition des Comités 40, 47 et 64. Ces trois départements ont établi une proposition commune et c'est Fabrice LABARRERE Président du Comité 40 qui expose leur projet.

Il indique qu'il ne faut pas qu'il y ait de perdant. Il ne doit pas y avoir trop d'écart entre ce qui se fait actuellement et le nouveau projet. Il serait important de prendre en compte la ruralité de chaque département. Proposition également d'un fond de solidarité. Peut-être que les Comités qui touchent plus d'aides que d'autres donnent un peu pour ceux qui n'ont pas beaucoup d'aides.

Chaque année, si un Comité a besoin, on lui donne de l'argent, si pas besoin, l'argent va dans le fond de solidarité.

Jean-Philippe MALOTTE Président du Comité 64 est d'accord avec Fabrice, étant donné que de toute façon ils ont travaillé ensemble sur cette proposition. Il indique qu'il ne faut pas se baser que sur les licences.

Pour Yannick VEMPAIRE Président du Comité 16 si le taux de pénétration est un indicateur qui peut être intéressant, il ne faut pas le rendre primordial.

Si on garde les tableaux actuels présentés, il y aurait une somme de 140 000 € à partager entre les Comités et la Ligue.

Le Président affirme qu'aujourd'hui ce sont les Comités qui prennent la main mais la Ligue ne reviendra pas sur les années passées et aucun complément financier ne sera fait notamment sur des manquements dus par des gestions antérieures.

Michel remercie Jérôme ainsi que les trois Comités qui ont présenté leurs propositions. Un travail intéressant et fourni a été fait. Il indique que la multiplicité des critères est difficile à gérer. Il redit que le fond de solidarité c'est très intéressant. Il est à noter également qu'il y a eu des modifications à la Ligue depuis la fusion.

Christèle ROUSSET Présidente du Comité 87 intervient pour sa proposition.

Plusieurs critères également pour son département, notamment une indexation sur l'équivalent temps plein. Son Comité pense que les calculs actuels ne sont pas justes, il faudrait que le calcul soit proportionnel au temps de travail du Conseiller Technique mis à disposition du Comité. Le critère des licences est important aussi pour eux. Elle indique que la mise à disposition d'un Conseiller Technique sur un territoire est opaque, certains critères sont mis dans la lettre de missions mais ce n'est pas clair.

Elle aimerait que les Comités qui n'ont pas de salarié direct (CD 19, 23 et 86) puissent recevoir une aide même si elle est minime afin qu'ils puissent être facturés lors de la mise à disposition d'un Conseiller Technique ce qui ne se fait pas actuellement. Il faut respecter un minimum d'équité entre les 12 Comités.

Mail : [secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com](mailto:secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com)

**Le siège**  
Site de Limoges  
Site de Poitiers

**153 Rue Izzet Koç 33 310 LORMONT - Tél : 05.56.31.59.61**  
47 Rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87 000 LIMOGES - Tél : 05.87.41.82.48  
8 Rue des frères MORANE 86 000 POITIERS - Tél : 05.16.83.83.10



# LIGUE NOUVELLE AQUITAINE JUDO JUJITSU ET D.A.



Michel indique que l'on peut facturer une prestation de service. Il remercie Christèle pour son travail.

En résumé, il faudrait reverser la ristourne fédérale aux 12 départements et faire une facture Ligue aux 12 départements, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Jean-Charles BERNARD Président du Comité 79 prend la parole pour exposer sa proposition.

Il demande qui donne la mission quand c'est pour la Ligue ? Le Président lui répond que la Ligue demande aux Comités de libérer le Conseiller pour être à disposition à telle date, à tel endroit et qu'en effet, mettre en place les lettres de mission systématiques pour les Conseillers Techniques peuvent être la solution.

Le Secrétaire Général intervient en mentionnant que si la Ligue dépasse les 20 %, la Ligue paie mais il faut que ce soit la Ligue qui missionne le Conseiller Technique. Le Président rappelle que ce n'est pas le Conseiller Technique qui décide de participer à telle ou telle manifestation en fonction de ses propres intérêts.

Le Secrétaire Général indique que si c'est réalisable, il faudrait placer les Conseillers Techniques sur chaque manifestation lors de l'élaboration du calendrier est fait en juin, ainsi tout serait calé.

Yannick VEMPAIRE Président du Comité 16 pose quelques questions :

Est-ce qu'un Comité a besoin d'un ou de deux Conseillers on peut s'interroger notamment si on compare le Comité Gironde à un inférieur en nombre de licences.

Dans les gros Comités il y a des clubs importants qui ont forcément plus d'argent et donc leurs propres Cadres qui aident le Conseiller Technique du Comité

Les 1 € sont restés à la Ligue et n'ont pas reversé aux Comités

Michel DOUBLON, Directeur Technique Régional présente son document.

L'aide fédérale est fléchée sur l'emploi. Il faut des critères le plus stable possible.

Critère principal : E.T.P. et le nombre de licences des Comités, en effet, plus il y a de licences dans un Comité, plus il y a de personnes à manager.

Prioritairement prendre 80 % de l'aide pour le critère E.T.P., la Ligue abandonne aux Comités ses 20 % dédiés aux nombre de licences.

Fabrice LABARRERE Président du Comité 40 souhaite connaître le montant que Ligue va recevoir avec ce calcul. Michel DOUBLON lui répond qu'avec ce calcul, ce sera moins de toute manière inférieur à la somme reçue en 2021.

Pour la projection 2023, Fabrice LABARRERE indique qu'il pense qu'il manque des critères pour une meilleure répartition et c'est pour cela que selon lui, il y a des écarts importants pour certains Comités.

Yannick VEMPAIRE Président du Comité 16 indique que c'est purement mathématique en fait on additionne les pertes : perte sur le financement des Conseillers Techniques, de la fédération, perte sur les ristournes

Mail : [secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com](mailto:secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com)

**Le siège**  
Site de Limoges  
Site de Poitiers

**153 Rue Izzet Koç 33 310 LORMONT - Tél : 05.56.31.59.61**  
47 Rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87 000 LIMOGES - Tél : 05.87.41.82.48  
8 Rue des frères MORANE 86 000 POITIERS - Tél : 05.16.83.83.10



# LIGUE NOUVELLE AQUITAINE JUDO JUJITSU ET D.A.



des licences de chaque Comité et perte sur les subventions des institutionnels. Donc à la fin ça sera la perte d'un Conseiller Technique.

Michel DOUBLON indique que, quel que soit les décisions prises et les critères choisis, tous les Comités seront touchés par une baisse de l'aide.

Fabrice LABARRERE, indique qu'avec ces calculs il perd 8000 € c'est pour lui impossible à concevoir en conséquence, il indique que si les critères qu'il a mentionnés ne sont pas pris en compte, il votera contre le projet.

Patrick VILATTE annonce lui aussi rester sur ses positions et que si les critères, différents des précédents, qu'il a proposés ne sont pas retenus il votera également contre le projet.

Les aides des Conseils Départementaux pour l'emploi sont tellement différentes, car distribuées en fonction des politiques mises en place, qu'il est difficile pour certains Comités de concevoir une baisse importante du montant de l'aide fédérale qui déséquilibrerait leur budget.

Fabrice LABARRERE et Yannick VEMPAIRE seraient à la limite pour conserver le système actuel.

Jean-Philippe MALOTTE précise que ce qui le dérange, c'est que la répartition n'avait pas été déjà à l'époque (2016) équitable pour le département 64 et qu'à force de diminuer les aides, des Comités vont mettre la clé sous la porte.

Thierry DE REDON intervient en indiquant qu'il faut trouver une autre source de revenu (partenariat) ou demander aux clubs de participer d'une manière plus importante au financement des cadres, notamment en proposant une augmentation conséquente de la cotisation fédérale.

Le Président Claude DUBOS propose que la part Ligue passe de 70 € à 80 € par exemple, ainsi le supplément (5 500 €) serait versé annuellement au fonds de solidarité pour participer à l'emploi des Conseillers Techniques.

Thierry DE REDON pense qu'il existe un problème entre un Conseiller Technique employé par un Comité et un autre par un Pôle. Il estime que le Conseiller d'un Pôle ne fait pas de développement par rapport à un Conseiller de département, ils n'ont pas le même cadre de travail. Pour lui, il faut faire un distinguo entre les deux.

Le Président n'est pas d'accord, il dit qu'un Conseiller d'un Pôle fait également du développement dans ses missions. Le Secrétaire Général indique que cela ne répond pas au problème car les Conseillers des Pôles sont dans l'enveloppe fédérale.

Le Président rappelle que l'on est en train de construire pour l'avenir des Comités et de la Ligue.

Le Secrétaire Général demande si quelqu'un veut encore s'exprimer sur toutes ces propositions.

Le Président Claude DUBOS rappelle que « grâce » au COVID, qui a généré le chômage partiel, l'arrêt des compétitions et des frais de déplacements, certains Comités se sont remis à flot

Mail : [secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com](mailto:secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com)

**Le siège**  
Site de Limoges  
Site de Poitiers

**153 Rue Izzet Koç 33 310 LORMONT - Tél : 05.56.31.59.61**  
47 Rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87 000 LIMOGES - Tél : 05.87.41.82.48  
8 Rue des frères MORANE 86 000 POITIERS - Tél : 05.16.83.83.10





# LIGUE NOUVELLE AQUITAINE JUDO JUJITSU ET D.A.



Thierry DE REDON pense que les clubs doivent payer plus sinon où trouver l'argent qui va très vite nous manquer.

Jean-Philippe MALOTTE indique qu'il va envoyer à tous le modèle de courrier qu'il a réalisé pour la mise en demeure des clubs ne payant pas la cotisation fédérale. Le Secrétaire Général annonce que ce courrier sera intégré à la rubrique documents sur le site internet de la Ligue.

Yannick VEMPAIRE dit être satisfait de cette réunion en présentiel, il aimerait qu'il en soit de même pour le prochain Conseil d'Administration. Il indique qu'à la fusion il avait été demandé d'homogénéiser la cotisation fédérale payée par les clubs des trois anciennes ligues à 70 €. Pour ce faire, deux des anciennes avaient dû baisser leur cotisation. Aujourd'hui on envisage une augmentation de 10 € de cette cotisation. En conclusion nous aurions dû laisser les cotisations comme elles étaient avant la fusion et on aurait actuellement moins de soucis. Il aimerait également qu'il soit créé un fond de roulement de la dotation du fonctionnement.

Le Président Claude DUBOS répond que le budget fonctionnement de Ligue est de 240 000 € + cotisations clubs + aides C.T., le solde correspond aux actions montées avec le Conseil Régional et autres institutionnels. Il rappelle que le CREPS de Talence verse 54 000 € dans le cadre de la convention établie pour assurer la formation des BPJEPS et des DEJEPS. Cette somme sert à rémunérer les formateurs dont Guillaume SEVESTRE.

Michel DOUBLON présente la synthèse des propositions, il indique que le système actuel n'est pas adapté. Il pense qu'il ne faut pas trop de critères dans les calculs car ce deviendrait ingérable, il propose :

- Critère licences
- Critère équivalent temps plein
- Critère activités (nombre jours d'organisation)

Mettre ces 3 critères à égalité en versant l'augmentation de la cotisation fédérale part ligue (70 € à 80 €) dans le fond de solidarité.

Fabrice LABARRERE propose que chaque Comité verse par exemple 15 %, dans le fond de solidarité,

Jean-Philippe MALOTTE propose qu'on mette un seuil de fonctionnement à l'aide à l'emploi et s'il se présente un problème, on pioche dans le fond de solidarité.

Le Président demande qui veut aider pour établir un nouveau projet ? Un cabinet d'avocat ou le service juridique de la Fédération pourrait nous aider à établir ce document.

Le Président Claude DUBOS, le Secrétaire Général et Michel Doublon vont retravailler sur ces tableaux et ensuite constituer une équipe de travail afin de proposer un nouveau projet.

Il faut repartir à zéro pour les attributions aux Comités, ne plus revenir sur ce qui se faisait avant.

Jean-Charles informe que les Comités peuvent demander une subvention supplémentaire : MTSV.

Le Président Claude DUBOS résume :

Mail : [secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com](mailto:secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com)

**Le siège**  
Site de Limoges  
Site de Poitiers

**153 Rue Izzet Koç 33 310 LORMONT - Tél : 05.56.31.59.61**  
47 Rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87 000 LIMOGES - Tél : 05.87.41.82.48  
8 Rue des frères MORANE 86 000 POITIERS - Tél : 05.16.83.83.10



# LIGUE NOUVELLE AQUITAINE JUDO JUJITSU ET D.A.



- On part d'une somme fixe à partager que l'on décide ensemble, si on reçoit plus on place le supplément dans le fond de solidarité et si c'est moins on comble ensemble.  
Après un tour de table **tout le monde est d'accord.**

Le calcul sur le projet se fait sur un équivalent temps plein.  
Après un tour de table **tout le monde est d'accord.**

Nombre de critères à prendre en compte :

- ETP : salaire ou Equivalent Temps Plein
- Nombre de licences et/ou taux de pénétration
- Activités : nombre de jours d'activités au calendrier

Il faut refaire un tableau avec les bons chiffres et faire plusieurs simulations avec les options différentes Michel DOUBLON s'en charge puis l'enverra à tous les Présidents.

Fabrice LABARRERE aimerait inclure un taux d'autofinancement. La part des aides dans le salaire des C.T. Michel DOUBLON fera deux simulations, une avec un taux d'autofinancement et l'autre sans. Par contre il ne faudrait pas qu'un Comité qui ait un critère qui le favorise dise ensuite qu'un autre critère ne le favorise pas.

Dans le cahier des charges il faudra noter que la répartition est « pérenne » pour l'olympiade et pourra se rediscuter à la prochaine olympiade.

Grégory MARTIN Président du Comité 33 indique que pour son département, les critères licences et population sont très importants.

Suite à toutes les échanges d'aujourd'hui, Michel DOUBLON propose le tableau ci-dessous :

	OPTION 1 : 25 %	OPTION 2 : 1/3
Critère 1 : Emploi	ETP	Salaires
Critère 2 : Licences	Nombre de licences	Taux de pénétration
Critère 3 : Activité	Nombre de jours / actions	
Critère 4 : Aides	Avec aides extérieures	Sans aides extérieures

Base plancher du calcul : 170 000 €                      Création d'un fonds de solidarité

Le nouveau calcul sera applicable rétrospectivement à partir de janvier 2022.

Après l'envoi des simulations chacun donnera sa réponse et ensuite une réunion sera organisée en présentiel pour acter le document.

Mail : [secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com](mailto:secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com)

**Le siège**  
Site de Limoges  
Site de Poitiers

**153 Rue Izzet Koç 33 310 LORMONT - Tél : 05.56.31.59.61**  
47 Rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87 000 LIMOGES - Tél : 05.87.41.82.48  
8 Rue des frères MORANE 86 000 POITIERS - Tél : 05.16.83.83.10



# LIGUE NOUVELLE AQUITAINE JUDO JUJITSU ET D.A.



C'est le Conseil d'Administration qui devra valider la décision prise en Conférence des Présidents. Les Comités qui n'ont pas de salarié voteront également.

Christèle ROUSSET demande si les Comités qui n'ont pas de Conseiller Technique et donc ne touche pas d'aide, peuvent être intégrés dans le calcul qui va être présenté.

Après un tour de table : **tout le monde d'accord.**

Elle s'interroge sur le fait que certains Comités qui n'ont pas de Conseiller Technique ne paient rien à la Ligue lors des mises à disposition par la Ligue d'un intervenant. Pour elle, ce n'est pas logique.

Le Président Claude DUBOS rappelle à Christèle ROUSSET que lorsqu'elle a embauché un temps plein, elle n'a pas demandé l'avis de la Ligue, de ce fait le Comité a imposé un mi-temps supplémentaire à la Ligue. Ce qui est fait, est fait mais s'il y avait un futur recrutement dans un Comité ou une augmentation du temps de travail et que cela concerne financièrement la Ligue, le Comité devra obtenir l'accord de la Conférence des Présidents.

Info diverses :

Michel DOUBLON indique que les dossier ANS devraient déjà être réalisés.

Le plan territorial doit être construit avec l'aide des Présidents de Comités, un lien va être envoyé afin de participer à une réunion sur sa présentation le jeudi 17 février de 19 h 00 à 20 h.

Le Président aimerait connaître les congés des Conseillers Techniques, le Président indique que cela était fait par la RAR et que cela sera suivi par le prochain(e) RAF il demande aux Présidents des Comités de les faire parvenir au secrétariat général.

Le Président rappelle que lors de la crise sanitaire, les salariés ont reçu leurs salaires complets même en chômage partiel.

Le Président indique que la Ligue est là pour réfléchir et être aux côtés des Comités. Nous espérons tous une reprise du tapis normale très rapidement et la fin des annulations de stages.

Le Président et le Secrétaire Général remercient les présents pour leur travail d'aujourd'hui, les échanges riches et sincères et les différentes propositions présentées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour,

La séance est levée à 16 h 30.

Le Président de la Ligue

Claude DUBOS

Le Secrétaire Général

Gonzalo HERRERO

Mail : [secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com](mailto:secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com)

**Le siège**  
Site de Limoges  
Site de Poitiers

**153 Rue Izzet Koç 33 310 LORMONT - Tél : 05.56.31.59.61**  
47 Rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87 000 LIMOGES - Tél : 05.87.41.82.48  
8 Rue des frères MORANE 86 000 POITIERS - Tél : 05.16.83.83.10